Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID: 024-212400378-20240926-D20240078-DE

S2LO~







Investir pour vous dans les réseaux de demain.

sde24.fr

521.0×

EDITO



Philippe DUCENE

Président du SDE 24 Vice-Président de la FNCCR

L'action écologique, une évidence pour l'ensemble des élus du SDE 24.

Par notre représentativité, deux élus par commune quelle qu'en soit leur taille, nos Bureaux Territoriaux Opérationnels (BTO), nos comités de secteur, l'action constante des Vice-présidents (au nombre de quinze), notre institution est un « outil » de proximité au service des habitants de la Dordogne.

Cette organisation démocratique, au plus près du terrain, est gage d'écoute et d'efficacité!

C'est ensemble que nous atteindrons avec succès la neutralité carbone en 2050.

Notre responsabilité est immense mais nous l'assumons avec le souci constant de ne pas gaspiller l'argent public.

L'énergie, dans ce monde, ô combien tourmenté, nécessite une volonté sans faille afin de maintenir et de développer le service public de l'énergie.

Au nom de cet engagement, je vous remercie de votre soutien aux actions du SDE 24.

Bonne lecture.

Nos partenaires











Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne

7 Allées de Tourny - CS 81225 24019 Périgueux cedex

Rapport d'activité 2023 édité par le SDE 24

Directeur de publication : **Philippe Ducène**, Président du SDE 24 - Conception : **Florine Frogé**, chargée de communication - Rédaction : **SDE 24**. Crédits photos : **SDE 24**, **JF Tremege**, **Luc Fauret**, **Jean-Luc Renouil**, **Adobe Stock**, **SEM 24 Périgord Energies**. Impression : **Imprimerie Charron** (24).

Impression : Imprimerie Charron (24). Dépôt légal 2024 - ISSN 2648-3386.

SOMMAIRE

LES ÉLUS DU BUREAU

P. 5

RÉSEAU ÉLECTRIQUE

P. 6

2023 marque la fin des travaux de sécurisation des réseaux en fils nus en communes rurales

RÉSEAU GAZ

P. 10

Le biométhane, une molécule indispensable à la transition énergétique des territoires et à la décarbonation des usages

ÉCLAIRAGE PUBLIC

P. 12

Secouées par la crise de l'énergie, les collectivités ont massivement rénové leur éclairage public en 2023

MOBILITÉ DURABLE

P. 16

Phase 2 du déploiement du réseau Mobive, le SDE 24 accélère le développement de la mobilité électrique en Dordogne

STRATÉGIE BAS-CARBONE

Dispositif DIRECT, un projet ambitieux et cohérent qui répond à de nombreux enjeux pour la Dordogne

FONCTIONNEMENT

P. 22

P. 18

Les Vice-présidents du SDE 24, récompensés pour leur engagement

ID : 024-212400378-20240926-D20240078-DE

24 mai 2023

Signature de la convention de partenariat Néo Terra entre le TENAQ et la Région Nouvelle-Aquitaine

Les 13 Syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine, regroupés au sein de l'entente TENAQ, ont renouvelé leur engagement avec la Région pour 2023-2025 afin d'accélérer et de massifier les actions de transition énergétique en cohérence avec la feuille de route Néo Terra.

20 juin 2023

Signature de la convention de partenariat entre le TENAQ, la Banque des Territoires, l'ADEME et l'Etat en Nouvelle-Aquitaine

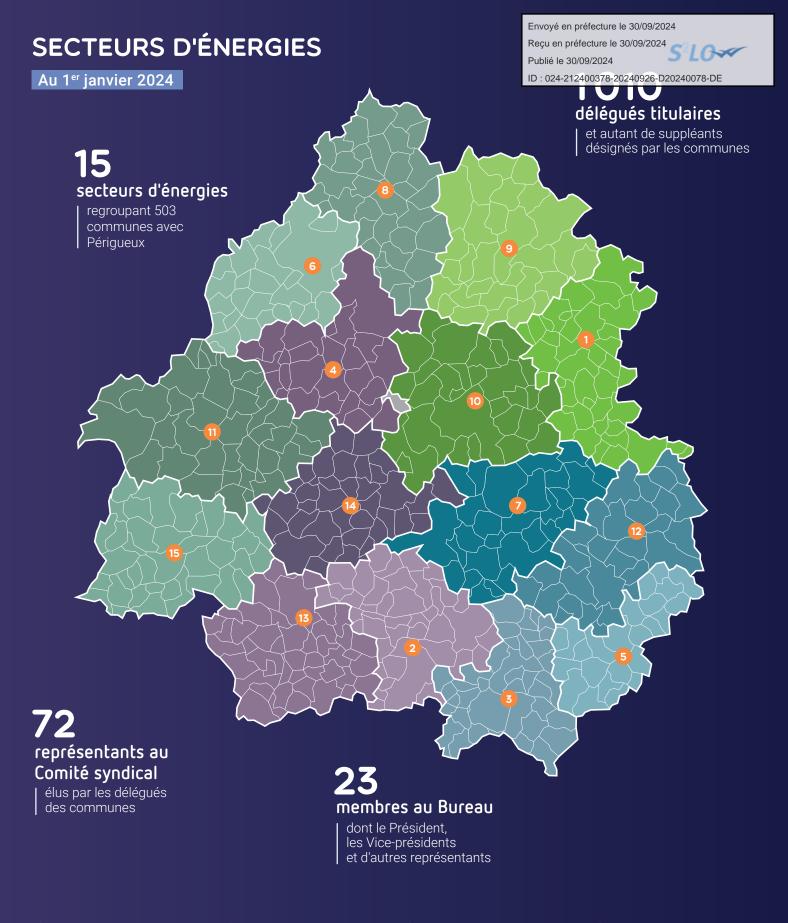
Les partenaires se sont engagés à renforcer leur collaboration en 2023-2025 pour accompagner les collectivités dans le développement des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations d'énergie du patrimoine public.

27 septembre 2023

Adoption du Schéma Directeur des IRVE de la Dordogne

Le Comité syndical du SDE 24 a approuvé le SDIRVE de la Dordogne, après avis favorable de l'État, qui prévoit un plan d'actions aux horizons 2025 et 2035.





- 1 Auvézère La Bachellerie
- 2 Beaumont Cause
- Belvès Monpazier
- Périgueux Ouest Bourdeilles - Tocane
- 5 Domme Carlux
- 6 Mareuil Verteillac
- Le Bugue Rouffignac
- 8 Nontron Piégut

- Nord Dordogne
- 10 Périgueux Est Savignac
- Ribérac Mussidan - Neuvic
- Sarlat Salignac

- 13 Sigoulès Issigeac
- Vergt Villamblard
- 15 Villefranche La Force
- Périgueux

ID: 024-212400378-20240926-D20240078-DE



Philippe DUCENE Président du SDE 24

Vice-président de la FNCCR



Lionel ARMAGHANIAN 1er Vice-président Secteur 1

En charge de l'Eclairage public



Maurice CHABROL 2e Vice-président Secteur 8

En charge de la Transition énergétique et de la Mobilité



Serge MAZE 3e Vice-président Secteur 2

En charge des Travaux sur les réseaux



Alain CASTANG 4º Vice-président Secteur 13

En charge des Relations avec les entreprises



Bernard FAGET Vice-président Secteur 3



Alain MARTY
Vice-président
Secteur 4



Huguette VILLARD Vice-présidente Secteur 5



Jean-Pierre LACOSTE

Vice-président

Secteur 7



Béatrice HAGEMAN
Vice-présidente
Secteur 9



Alain BUFFIERE
Vice-président
Secteur 10



Dominique CAILLOU

Vice-président

Secteur 11



Pierre CHEVALIER

Vice-président

Secteur 12



Secteur 14

En charge des Ressources Humaines



Gilbert DE MIRAS
Vice-président
Secteur 15



Jean-Marie THOMAS Vice-président Secteur 6



Dominique DURAND Membre du Bureau délégué

En charge des Finances



Florence GAUTHIER

Membre du Bureau

délégué

Auprès du 1^{er} Vice-président en charge de l'Eclairage public



Marc MATTERA Membre du Bureau délégué

En charge des Relations nationales - FNCCR



Clovis TALLET Membre du Bureau délégué

En charge des Relations avec les agglomérations



Jean-François MATHIEU Membre du Bureau délégué

Membre du comité de pilotage Ressources humaines



Daniel CHAUME

Membre du Bureau

délégué

Auprès du Vice-président en charge du secteur 6



délégué

Auprès du 3^e Vice-Président en charge des Travaux



2023 marque la fin des travaux de sécurisation des réseaux en fils nus en communes rurales

Le 13 décembre 2023, le SDE 24 a officialisé l'achèvement du programme d'éradication des réseaux aériens basse tension (BT) en fils nus sur les communes rurales de la Dordogne.

Depuis 1937, les réseaux en fils nus qui avaient permis de fournir de manière satisfaisante l'électricité aux foyers périgourdins, étaient devenus trop vétustes et sensibles aux aléas climatiques et à l'accroissement des usages de l'électricité. Il était de la responsabilité du SDE 24 d'investir dans un réseau électrique sécurisé digne des besoins du 21ème siècle.

L'état du réseau recensé en 2015 montrait qu'il y avait environ 1 308 km de lignes en fils nus à traiter sur les communes rurales.

Dès lors, les élus du SDE 24 avaient voté un programme pluriannuel d'investissement de 60 millions d'euros sur 5 ans afin de remplacer ces lignes en fils nus par des câbles torsadés en

technique aérienne ou en les enfouissant selon les secteurs.

Pour atteindre cet objectif, une stratégie en « étau » a été mise en place permettant d'effectuer ces travaux sur les communes qui avaient le plus et le moins de linéaire à traiter.

En 2020, plus de 94% des réseaux en fils nus avaient été éradiqués.

Il aura fallu 3 années supplémentaires pour arriver « au bout » des derniers mètres en raison de différentes contraintes sur certains dossiers.

A ce jour, quelques opérations (4 km de réseau en fils nus restants) n'ont pas abouti pour lesquelles le SDE 24 est en attente d'accords pour lancer les travaux.

Après 8 années de travaux, le SDE 24 est fier d'avoir achevé ce programme en faveur de la modernisation du département.



25772 км

de réseau électrique

13 861 km de réseau BT 11 911 km de réseau HTA 14 843 postes de transformation



10,4 M€

de subvention du CAS-FACE

versés par l'État pou l'électrification rurale



1,4 K€

de participation des communes

pour les travaux d'effacement et de télécommunication

Programmes d'investissement 2023

Certains programmes de travaux du SDE 24 sont subventionnés par l'État dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale - Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (CAS-FACE).

Renforcement

- Amélioration de la qualité de distribution afin de supprimer les contraintes de tension ou les contraintes d'intensité sur le réseau
- Modification de réseaux et augmentation de puissance en faveur du développement de l'activité économique sur le territoire

Sécurisation

- Éradication des lignes en fils nus, peu résistantes aux aléas climatiques en communes rurales
- Appui à l'Éradication des Fils Nus (AEFN) en communes urbaines, dans le cadre du nouveau contrat de concession

Extension

• Création de nouveaux réseaux pour répondre aux demandes de raccordement des particuliers, des collectivités ou des professionnels

Effacement

• Intégration des réseaux dans l'environnement, en coordination avec des travaux d'aménagement de bourgs réalisés par les communes

Télécommunications

• Mise en souterrain des réseaux de télécommunication, pour le compte des communes, principalement lors de travaux coordonnés d'effacement

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 024-212400378-20240926-D20240078-DE

de redevances de concession

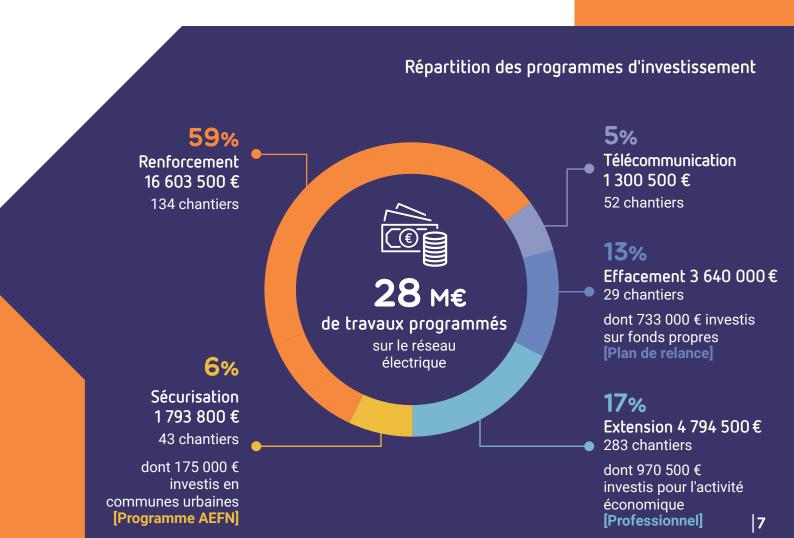
999 K€

de Part Couverte par le Tarif (PCT)

versés par Enedis concernant des travaux d'extension

513 K€

de participation aux travaux d'effacement versés par Enedis au titre du programme Art.8



288524

consommateurs raccordés au réseau public (+ 0,8%) 2 278 GWh distribués sur le réseau (- 5,9%)

2885
clients mal alimentés
selon les critères de
niveau de tension requis

230 MN temps moyen de coupure d'électricité

Programme Pluriannuel d'Inve Reçu en préfecture le 30/09/2024

Envoyé en préfecture le 30/09/2024 Reçu en préfecture le 30/09/2024 Publié le 30/09/2024

En Dordogne, les investissements sont reproduction de la signature du cahier des charges de concession.

Cette stratégie d'investissement, avec l'élaboration d'un Schéma Directeur des Investissements (SDI) s'appuyant sur des Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI) par période de 5 ans, favorise la cohérence et la coordination des travaux par rapport à l'état du réseau concédé et aux priorités d'amélioration sur celui-ci.

En 2023, quatre réunions de suivi du PPI ont été organisées entre le SDE 24 et Enedis, avec un point détaillé technique et financier sur la réalisation des quatre premières années. Globalement, le total des investissements du PPI réalisés entre 2020 et 2023 est en avance sur les prévisions, avec un taux de réalisation à 88% contre 80% en théorie.

En 2024, le SDE 24 et Enedis poursuivront la mise en œuvre du premier PPI, sachant que cette année sera également celle de la négociation du second PPI 2025-2029.

Commission Consultative des Services Publics Locaux

Comme chaque année, le SDE 24 a présenté les comptes-rendus d'activité de concessions de l'année écoulée aux associations représentatives des usagers lors de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Les représentants du SDE 24 ont notamment échangé au sujet de la qualité de l'électricité et des investissements réalisés lors de la troisième année du PPI. Un point concernant le Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) a également été présenté en 2023.

Critère de qualité : la continuité de l'alimentation en électricité

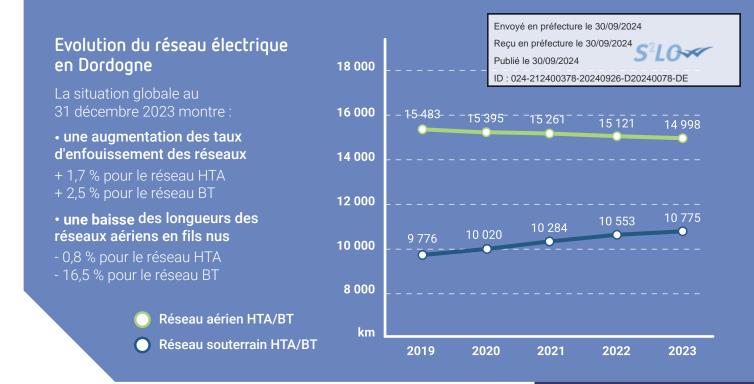
La qualité de fourniture est mesurée par le "Critère B", qui indique le temps de coupure moyen par an pendant lequel un client est privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption d'alimentation (incidents sur le réseau de transport, travaux sur le réseau de distribution publique...).



En 2023, la durée moyenne annuelle de coupure est de 230 min (+ 21%) en Dordogne contre 73 min au niveau national.

L'augmentation est principalement liée à la hausse du temps de coupure pour des incidents sur le réseau HTA (+ 72%) et BT (+ 30%).

En effet, on note deux évènements climatiques importants en 2023 : un épisode de neige collante et la tempête Domingos.



Investissements d'Enedis sur la concession

Les investissements d'Enedis sont essentiellement consacrés à l'amélioration de la performance et à la modernisation du réseau HTA.

Les principaux leviers d'action sont la désensibilisation des réseaux aériens HTA face aux aléas climatiques, la prolongation de la Durée de Vie des ouvrages HTA aériens autrement dit la "Rénovation programmée", l'automatisation des réalimentations, le renouvellement des réseaux et la fiabilisation des accessoires.

43.9%

Performance et modernisation

22 228 K€

Opérations de renouvellement, d'amélioration de la résilience et la fiabilité des réseaux et des postes, intallation des compteurs communicants

44.1%

Raccordements

22 342 K€

Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs

10,9%

Exigences environnementales et contraintes externes

5 526 K€

Participation aux opérations d'intégration d'ouvrages dans l'environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande des tiers

1.1%

Logistique et autres investissements

ements 581 K€
des EnR dans les postes

Création de capacités d'accueil des EnR dans les postes sources...



50,7 M€

8896

intallations de production (+ 34,6%) 367 GWh d'énergies renouvelables produites (+ 4,6%)

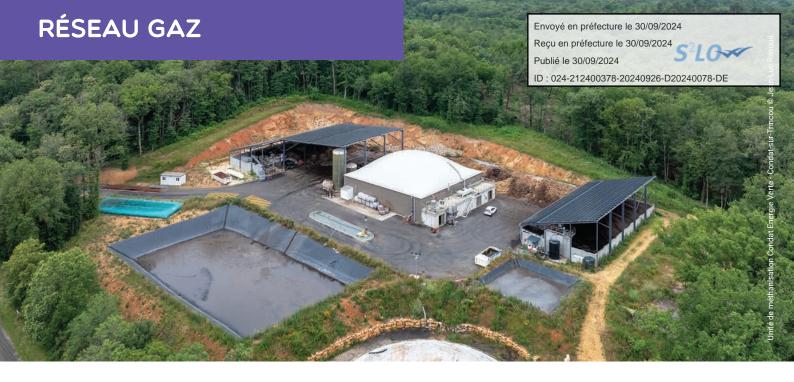
2321

raccordements d'installations de production neuves (+ 101%)

2,9 M€de dépenses d'élagage
pour 817 km

de réseau traité

des clients satisfaits
des prestations d'Enedis
au périmètre
de la concession



Le biométhane, une molécule indispensable à la transition énergétique des territoires et à la décarbonation des usages

Dans le cadre de leurs décisions de planification, d'aménagement et d'investissement, les collectivités jouent un rôle clé dans la concrétisation de la transition énergétique, notamment en accompagnant le développement du gaz vert.

Cette énergie locale et renouvelable, créatrice d'activités et d'emplois non délocalisables, constitue un volet essentiel de la politique énergétique régionale.

En 2023, 1 334 GWh de biométhane ont été injectés sur les réseaux gaz de Nouvelle-Aquitaine, dont 45 GWh produits en Dordogne. Par rapport à 2020, l'ambition du SRADDET est de multiplier par 10 le niveau de production de biogaz d'ici 2030 et par 40 d'ici 2050.

A ce jour, plusieurs technologies de conversion permettent la production de biométhane, on les distingue en fonction des procédés chimiques qu'elles mettent en œuvre :

- le plus répandu est la méthanisation via les ISDND (installations de stockage de déchets non dangereux), les STEU (station de traitement des eaux usées) ou les méthanisateurs agricoles,
- la pyrogazéification qui semble prometteuse par rapport à sa capacité à surgénérer la production de gaz et à valoriser des rebuts ultimes (un projet précurseur porté par GRDF est en phase avancée à Limoges),
- la méthanation qui est encore en phase de conception.

En Dordogne, depuis la reconnaissance du droit d'accès aux réseaux du gaz vert en 2019, la filière méthanisation se déploie progressivement avec un total de 4 installations à injection directe. D'autres unités de méthanisation existent sur le territoire mais servent à produire de l'électricité renouvelable.



1583 км

de réseau gaz

1 565 km de réseau gaz naturel et 18 km de réseau gaz propane



48 027

consommateurs

941 GWh de gaz naturel et **5,6 GWh** de gaz propane distribués



98

communes desservies

47 795 usagers de gaz naturel et **232 usagers** de gaz propane

Le SDE 24 et la SEM 24 Périgord Energies signent la charte du réseau Témob

Le 24 mai 2023, lors des Assises Européennes de la Transition Énergétique, Philippe DUCENE, Président du SDE 24 et de la SEM 24 Périgord Énergies, a signé la charte d'engagement du réseau Témob afin de promouvoir le développement d'un réseau régional de stations d'avitaillement multi-énergies locales et 100% renouvelables.



En effet, la volonté des membres du réseau Témob est de distribuer exclusivement des énergies d'origine 100% renouvelable pour tout type de véhicule, et particulièrement du BioGNV adapté aux véhicules lourds (autobus, bennes à ordures ménagères...).

Les membres du réseau Témob souhaitent également valoriser les ressources

énergétiques locales de leurs territoires en accompagnant notamment le développement de la méthanisation qui constitue la principale source d'approvisionnement des stations BioGNV.

Au travers de cette charte, les membres s'engagent à développer un approvisionnement local au travers des systèmes de Garanties d'Origine prévus par la réglementation ou tout autre système d'approvisionnement permettant de valoriser les circuits courts ; et de rechercher la stabilité des prix dans le temps.

En Dordogne, le SDE 24 est toujours en cours de réflexion quant à l'opportunité d'implanter des stations BioGNV sur le territoire, compte tenu des dernières directives de la Commission européenne, mais reste convaincu de la nécessité d'un mix énergétique diversifié dans le secteur du transport.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024 Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024 ID : 024-212400378-20240926-D20240078-DE

59

installations de production de biogaz en injection

1334 GWH

de biométhane produits

soit l'équivalent de la consommation de 333 000 logements neufs ou 5 200 bus au BioGNV

109

projets à l'étude pour une capacité totale de 2 455 GWh/an

Le premier méthaniseur agricole en injection inauguré en Dordogne



Le 2 juin 2023, la SAS Condat Énergie Verte, qui rassemble 3 exploitants spécialisés dans l'élevage et la polyculture, a inauguré à Condat-sur-Trincou la première unité de méthanisation agricole à injecter du biométhane sur le département de la Dordogne.

Ce projet vise à valoriser prioritairement les effluents agricoles des associés, mais 2 partenariats ont également été noués avec des industries agroalimentaires locales (Mademoiselle Desserts, Biscuiterie St Michel) qui utilisent le méthaniseur

comme exutoire de proximité pour leurs coproduits. La méthanisation permet un retour au sol de la matière organique, ce qui les enrichit en azote et permet d'acheter moins d'engrais de synthèse. Les entreprises du territoire tirent quant à elles profit de la production locale de biométhane injectée à 600 m du site dans le réseau gaz naturel en en étant les principales consommatrices sur le secteur.

Tout en répondant au principe de l'économie circulaire, ce méthaniseur qui s'inscrit dans le PCAET de la Communauté de communes Dronne et Belle, produit chaque année 8 500 MWh d'énergies renouvelables et permet d'éviter l'émission de 2 500 tonnes équivalent CO2 par an dans l'atmosphère. Pour mener à bien cette opération à 5 millions d'euros, les porteurs de projet ont bénéficié du soutien opérationnel de la Chambre d'agriculture de la Dordogne et de GRDF, ainsi que du soutien financier de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du dispositif régional MéthaN-Action.



Secouées par la crise de l'énergie, les collectivités ont massivement rénové leur éclairage public en 2023

Partie intégrante de la transition écologique, la rénovation de l'éclairage public est en cours, poussée par la réglementation, des impératifs économiques et environnementaux, de nouvelles technologies et des modes de gestion innovants.

Alors que la crise de l'énergie a entraîné une grande prise de conscience des collectivités sur ce sujet, le SDE 24 a multiplié les actions en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique des installations, notamment à travers la réduction des heures de fonctionnement, l'extinction en cœur de nuit et la mise en place de contrats de modernisation, ce qui a permis des économies d'énergie massives et immédiates.

A ce jour, 169 communes sur les 311 visitées sont engagées avec le SDE 24, à travers un plan pluriannuel d'investissement permettant d'atteindre les objectifs fixés d'ici 2033.

Ces programmations de travaux représentent

aujourd'hui un montant global de 35 millions d'euros, pris en charge à 35% par le SDE 24.

Certaines communes ont également pu compter sur les financements de la DETR ou du Fonds vert, avec un total de 2,4 millions d'euros de subventions attribuées par l'État.

En 2023, une nouvelle composante est venue s'ajouter à la stratégie du Syndicat avec le développement des trames noires.

A ce jour, une étude d'impact de l'éclairage public sur la biodiversité a été réalisée par le CEN Nouvelle-Aquitaine (Conservatoire d'Espace Naturel) sur l'agglomération périgourdine.

Le SDE 24 possède désormais toutes les informations cartographiques nécessaires pour identifier les points lumineux pouvant générer une nuisance afin de les prendre en compte dans chaque projet d'éclairage public et de les traiter au cas par cas.



81318

points lumineux

gérés et entretenus par le SDE 24



496

communes

ont transféré leur comptétence Eclairage Public au SDE 24



383

communes adhérentes

au marché groupé d'achat d'électricité du SDE 24

Programmes d'investissement 2023

En 2023, ce sont au total 9,8 M€ de travaux qui ont été programmés p DE 1024-212400378-20240926-D20240078-DE le Syndicat sur le réseau d'éclairage public.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Recu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

Modernisation

• [Nouvelle Donne de l'Éclairage Public] Mise en conformité du réseau et renouvellement des équipements d'éclairage public vétustes, dans le cadre d'un contrat de modernisation entre la commune et le SDF 24

Renouvellement

- Renouvellement des équipements d'éclairage public, à la demande de la commune
- · Renouvellement des équipements d'éclairage public dans le cadre de travaux coordonnés d'effacement des réseaux électriques et de télécommunications, lors de travaux d'aménagement des communes

Extension

- Création ou extension de réseaux d'éclairage public, dans le cadre de nouveaux projets d'aménagement (lotissements, voiries, parcs...)
- [Solaire] Installation de lampadaires photovoltaïques sur des sites isolés
- Mise en lumière du patrimoine (bâtiments publics, monuments historiques...)

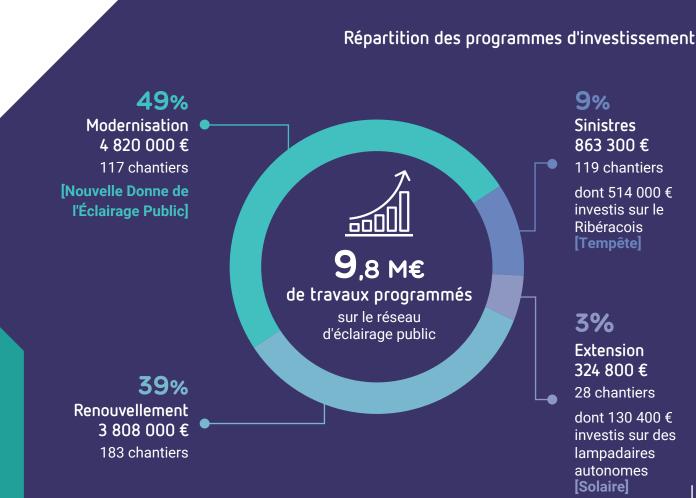
Sinistres

• Remplacement des équipements d'éclairage public à la suite de dégradations (accidents, évènements climatiques, vandalisme...)

de luminaires vétustes en 2023 22% du parc traité en led

514 K€ Programme spécifique tempête suite aux dégradations dans le Ribéracois

2,8 M€ de participation des communes aux travaux d'éclairage public



281

communes ont demandé à modifier leurs horaires d'allumage depuis septembre 2022

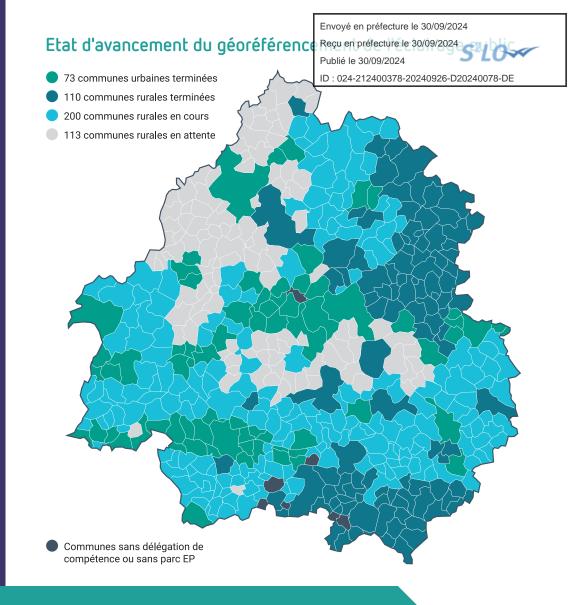
311

contrats de modernisation étudiés

et 169 communes engagées par délibération

35 M€ de travaux programmés jusqu'en 2033

dans le cadre des contrats de modernisation



La réglementation anti-endommagement des réseaux

En tant que chargé d'exploitation des réseaux d'éclairage public pour le compte des communes lui ayant transféré la compétence, le SDE 24 est le seul habilité à autoriser l'accès aux installations ou ouvrages électriques placés sous sa responsabilité.

Le Syndicat doit à ce titre remplir de nombreuses obligations relatives à la réglementation anti-endommagement des réseaux, notamment en répondant aux déclarations de travaux (DT) et aux déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) émises par les responsables de projets, les entreprises, les maîtres d'ouvrage et les particuliers prévoyant l'exécution de travaux à proximité des réseaux. En 2023, le SDE 24 a instruit 12 831 déclarations permettant d'assurer la sécurité des chantiers et la protection du réseau.

Le SDE 24 a également l'obligation de recenser les réseaux souterrains d'éclairage public

dits "sensibles" avec une précision de classe A (incertitude ≤ 40 cm), ainsi que de fournir des fonds de plan géoréférencés depuis le 1er janvier 2020 pour les travaux réalisés en communes urbaines et dès le 1er janvier 2026 pour les travaux réalisés en communes rurales.

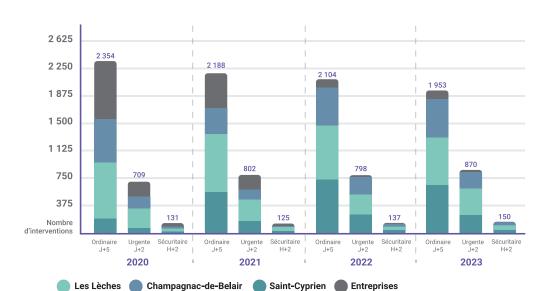
Pour répondre à cette obligation, le SDE 24 avait lancé entre 2014 et 2018 un premier marché public pour réaliser, par 4 entreprises certifiées, la détection et le géoréférencement des réseaux en communes urbaines. Le marché représentait au total 1 400 km de réseau à détecter, pour un montant de 753 500 €. En 2021, un nouveau programme de géoréférencement sur 5 ans a été lancé afin de repérer le réseau électrique de l'éclairage public sur 423 communes rurales, pour un montant prévisionnel de 800 000 €.



La Régie 24 assure la maintenance de l'éclairage public et du réseau public IRVE de la Dordogne

Depuis l'annonce en septembre 2022 d'un nouvel aménagement des horaires d'éclairage public, plus ambitieux en termes d'économies d'énergie, ce sont 281 communes qui se sont manifestées auprès de la Régie 24 pour réajuster l'allumage de leurs installations. En décembre 2023 soit après 15 mois d'intervention, 76% des demandes avaient été réalisées et 16% étaient en cours. A ce jour, il ne reste plus que 25 demandes en attente de modification.

La nouveauté en 2023 est le recrutement au sein de la Régie 24 d'un technicien d'intervention polyvalent pour assurer la maintenance curative et préventive des bornes publiques de recharge pour véhicules électriques. Sa mission est de répondre aux demandes de dépannage alertées par le service de supervision CITEOS, et de veiller aux mises à niveau technique, technologique et règlementaire des infrastructures, en lien avec les fabricants de bornes de recharge. L'objectif est de gagner en réactivité en cas de pannes et en qualité de service afin d'assurer la fiabilité du réseau. En décembre 2023, le taux de disponibilité du parc Mobive en Dordogne atteignait 92%, contre 81% de moyenne nationale.



2973
interventions
curatives EP
dont 152 confiées
à des entreprises

325
interventions
sur les IRVE
dont 141 interventions
préventives

4478
armoires de commande
d'éclairage public

12 831 DT/DICT instruites par la Régie 24



Phase 2 du déploiement du réseau Mobive, le SDE 24 accélère le développement de la mobilité électrique en Dordogne

Le 28 juin 2023 à Château l'Évêque, s'est déroulée l'inauguration de la Phase 2 du réseau Mobive en Dordogne. L'occasion de marquer le déploiement en cours de 10 nouvelles bornes de recharge électrique sur 10 communes du département : Château-l'Évêque, Cherveix-Cubas, Javerlhac-et-la-Chapelle-Saint-Robert, La Jemaye-Ponteyraud, Lalinde, Limeuil, Saint-Estèphe, Saint-Saud-Lacoussière, Singleyrac et Vergt.

Ces nouvelles bornes semi-rapides disposent de 2 points de charge : le premier de 24 kW DC (courant continu), accessible en prise Combo 2 ou CHAdeMO, permet de recharger 150 km en 1 heure, l'autre de 22 kW AC (courant alternatif) est accessible avec une prise T2.

Au total, ce sont 370 000 € qui ont été investis par le SDE 24 avec une participation des communes, et un peu plus de 197 000 € de subventions au titre du FACE dans le cadre du plan de relance de l'État et du programme ADVENIR, financé par

les Certificats d'Économies d'Énergie.

D'autre part, le SDE 24 a profité de cet évènement pour annoncer le changement des tarifs de recharge sur l'ensemble du réseau régional Mobive. En effet, depuis le 3 juillet 2023, Mobive met fin à la tarification à la minute pour facturer les clients au kilowattheure consommé.

Ce changement de tarification remet un peu plus d'équité entre tous les véhicules électriques qui ne chargent pas tous à la même vitesse. Désormais, les utilisateurs profiteront d'un tarif équivalent pour la quantité d'électricité consommée selon le type de borne (plus la borne est rapide, plus le tarif au kWh augmente).

Un tarif supplémentaire à la minute s'applique à compter d'un certain temps de charge afin que les utilisateurs ne s'éternisent pas sur les bornes de recharge une fois leur plein terminé et laissent ainsi la place libre pour d'autres électromobilistes.



310

points de charge en Dordogne

155 bornes dont 15 rapides 116 communes équipées



29 066

sessions effectuées

10 016 charges réalisées par des abonnés Mobive en Dordogne



100%

des bornes alimentées en énergie verte

523 MWh (+22,7%) d'EnR consommées en Dordogne

Schéma Directeur de développement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques ouvertes au public

Le 27 septembre 2023, le Comité syndical du SDE 24 approuvait le SDIRVE de la Dordogne, après avis favorable de l'État. Dès lors, les élus du SDE 24 ont élaboré un plan d'actions à l'horizon 2025, décliné sous 5 grands axes stratégiques :



- Axe 1 Poursuivre le déploiement de bornes de recharge publiques et leur fiabilisation. Objectif : Compléter l'offre existante en fonction des priorités d'investissement et planifier la modernisation du réseau.
- Axe 2 Création d'un guichet unique. Objectif : Centraliser les

projets de déploiement de bornes de recharge et apporter une expertise aux collectivités quant à la pertinence de l'implantation d'une borne.

- Axe 3 Passer de l'interopérabilité à la multimodalité. Objectif : Faciliter l'accès aux transports alternatifs ouverts au public et accompagner les politiques locales de mobilité.
- Axe 4 Inciter les usagers à « consommer mieux ». Objectif : Saisir l'opportunité de développer une production d'énergies renouvelables en associant le déploiement de bornes de recharge électrique à des ombrières de parking photovoltaïque.
- Axe 5 Poursuivre la concertation et les ateliers. Objectif : Favoriser des temps d'échanges permettant à l'ensemble des acteurs de suivre les évolutions rapides du secteur.

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 024-212400378-20240926-D20240078-DE

493
points de charge
ouverts au public
(publics et privés)

60%

des points de charge
ouverts au public
installés par le SDE 24

points de charge ouverts au public à installer d'ici 2025 (publics et privés)

Evolution de l'énergie chargée en Dordogne



En 2023, ce sont 523 MWh d'électricité renouvelable qui ont été consommés sur le réseau Mobive de Dordogne pour la recharge des véhicules électriques, soit + 22,7% par rapport à 2022.



Dispositif DIRECT, un projet ambitieux et cohérent qui répond à de nombreux enjeux pour la Dordogne

En 2023, le SDE 24 a signé de nombreux partenariats en faveur de la transition énergétique du territoire : Conventions avec les services de l'État en Nouvelle-Aquitaine, l'ADEME, la Région, la Banque des Territoires, le Cerema, l'ATD 24, RTE, Enedis, GRDF...

Avec l'appui de son réseau de partenaires, le SDE 24 a principalement travaillé sur la mise en place de son nouveau dispositif DIRECT pour intensifier la rénovation énergétique des collectivités territoriales de la Dordogne.

En élargissant son champ d'action, le Syndicat souhaite proposer aux collectivités un accompagnement global vers la performance énergétique des bâtiments publics. Son ambition est de faciliter leurs démarches et de garantir la réalisation de leurs projets, à travers une stratégie construite dans la durée permettant d'atteindre les différents objectifs régionaux et nationaux d'économies d'énergie

et de réduction de l'empreinte carbone d'ici 2030 et 2050.

Le SDE 24 peut également proposer aux collectivités de financer une partie de leur rénovation à l'aide d'une avance remboursable Intracting (voir page 23). Dans le cadre de ce dispositif, les projets retenus doivent permettre un gain énergétique > 40% et > 25 000 kWh, prendre en compte le confort d'hiver et d'été, prévoir des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables ou encore intégrer des outils de mesure et de suivi des consommations d'énergie. Fin 2023, un premier bouquet de travaux de rénovation sur 7 bâtiments publics a pu être constitué pour un montant total d'investissement de 1,5 millions d'euros, dont 500 000 € éligibles au financement Intracting. Plusieurs subventions (Fonds Vert, DETR, participation 5% du SDE 24...) pourront être déduites du reste à charge des communes.





communes membres

471 adhésions par convention avec 18 intercommunalités20 adhésions individuelles



51 collectivités accompagnées

dans le cadre du décret Éco Énergie Tertiaire



12

intercommunalités engagées

avec le SDE 24 dans l'élaboration des PCAET

DIRECT 2030 > 2050 : Dordogne - Intensifier la Rénovation Energétique des Collectivités Territoriales

ID: 024-212400378-20240926-D20240078-DE

L'ambition du SDE 24 est d'accompagner les collectivités à chaque étape de leurs projets de rénovation énergétique des bâtiments publics afin d'en assurer leur réussite, et ainsi intensifier la transition énergétique du territoire.



Les 4 étapes clés du dispositif sont :

- · Sensibiliser grâce à l'analyse des données de consommations d'énergie du patrimoine public;
- Aider à la décision grâce à la réalisation d'audits énergétiques, de

notes d'opportunités et de faisabilité pour intégrer des systèmes de production d'énergies renouvelables;

- Faciliter l'action grâce à des solutions de financement adaptées en partenariat avec la Banque des Territoires, et à la mutualisation des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ;
- Pérenniser la rénovation grâce au groupement des contrats de maintenance des équipements.

Pour répondre aux conditions d'obtention de l'avance remboursable Intracting, notamment en termes de gain énergétique, le SDE 24 propose aux collectivités de les accompagner dans la réalisation de leurs travaux. A travers cette convention, les collectivités peuvent se décharger de la coordination des travaux tout en conservant leur pouvoir de décision, et ainsi profiter d'une équipe de maîtrise d'oeuvre mutualisée. Dans un souci d'optimisation et de réduction des coûts, le SDE 24 propose également aux collectivités d'adhérer à des marchés groupés de travaux avec des entreprises certifiées.

bilans énergétiques du patrimoine public et 48 pré-diagnostics réalisés

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Recu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

audits énergétiques réalisés avec un bureau d'études

notes d'opportunité et 3 études de faisabilité réalisés

Etape 1 : Sensibiliser à l'aide de bilans et de pré-diagnostics énergétiques du patrimoine public

Avant tout projet de rénovation, il convient de connaître la consommation énergétique du patrimoine public, ainsi que son impact environnemental. Ces informations permettent d'identifier les différentes pistes d'économies d'énergie et d'avoir une idée des priorités de rénovation à réaliser.



Grâce au partenariat entre le SDE 24, la Banque des Territoires, Enedis et GRDF, les collectivités peuvent bénéficier d'un accès à la plateforme numérique PRIORÉNO. Celle-ci permet d'avoir une vision cartographique du parc public et des consommations d'énergie associées.

Les collectivités ont également la possibilité de demander au SDE 24 la réalisation d'un bilan énergétique de leur patrimoine (bâtiments hors logement et installations d'éclairage public) basé sur leurs factures d'énergies des

3 dernières années. A la suite de ce bilan, le SDE 24 propose aux collectivités de les accompagner techniquement et financièrement avec l'aide d'un bureau d'études énergétiques pour affiner leur projet de rénovation des bâtiments. Concernant les logements communaux, une simple demande de pré-diagnostic énergétique permet d'identifier les points faibles du bâti et d'évaluer la performance énergétique des équipements pour proposer différents scénarios de rénovation.

Le Syndicat peut également accompagner les collectivités dans l'identification des bâtiments soumis au décret Éco Énergie Tertiaire et les aider à définir une stratégie de réduction progressive des consommations d'énergie.

19

7,8 M€ d'investissements prévisionnels

4,7 M€
de fonds d'aide
à l'investissement
distribués par l'ADEME
et 302 K€ pour
la partie animation

10 GWh d'EnR thermiques produites par an à atteindre d'ici 2024

Contrat de Développement Territor

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

Pendant une durée initiale de 3 ans (1D.024-212400378-20240926-D20240078-DE de la Dordogne associé au SDE 24 et à la FD Cuma 24, porte un Contrat de Développement Territorial des Énergies Renouvelables Thermiques (biomasse, solaire thermique et géothermie).



Celui-ci permet à tous les porteurs de projets publics et privés (sauf les ménages) de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pour les aider à concrétiser leurs projets de chaleur renouvelable.

En effet, les aides du Fonds Chaleur de l'ADEME, habituellement réservées

aux opérations de grande ampleur, deviennent accessibles aux petits et moyens projets regroupés au sein de ce contrat. En s'inscrivant dans ce dispositif, les collectivités et les entreprises s'assurent également de la pertinence technique et de la disponibilité des ressources sur le territoire en s'appuyant sur l'expertise des techniciens du SDE 24 et de la FD Cuma 24 qui les assistent tout au long de leur projet, de la définition des besoins à la réception de l'installation.

L'objectif à terme est d'atteindre une production annuelle d'énergies renouvelables de 10 GWh. Un investissement prévisionnel de 7,8 millions d'euros sera soutenu par l'ADEME avec une enveloppe estimée à 4,7 millions d'euros et 302 000 € pour la partie animation. L'aide à l'investissement est forfaitaire, elle s'exprime en fonction de la puissance réellement produite par les installations. A ce jour, 43 projets de travaux sont bénéficiaires du CDT pour un investissement total de 6,5 millions d'euros, subventionnés à hauteur de 2,47 millions d'euros par l'ADEME. Ces projets vont permettre de produire 5,4 GWh de chaleur renouvelable par an, soit 54% de l'objectif initial.

Commission Consultative Paritaire (CCP) pour la Transition Energétique

Le 22 février 2023, le SDE 24 a organisé la CCP avec l'ensemble des intercommunalités du département afin de leur présenter les actions menées par le Syndicat et les projets à venir. Étaient également présents les chefs de projets en charge des Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) et les animateurs du programme « Petites villes de demain ». L'objectif de cette commission est d'échanger entre partenaires et de déterminer une trajectoire commune pour réussir la transition énergétique en Dordogne.

L'un des points forts de cette réunion concernait la modification des statuts du SDE 24 afin de permettre aux intercommunalités du département de participer au fonctionnement du Syndicat. En effet, les intercommunalités jouent un rôle majeur dans l'aménagement et le développement durable du territoire, et travaillent déjà en étroite collaboration avec le SDE 24 sur de nombreuses thématiques (mobilité électrique, rénovation énergétique des bâtiments publics, trame noire...). Ce changement statutaire permet au Syndicat d'élargir sa compétence « Éclairage public » grâce au transfert patrimonial des installations situées en zones d'activités sous la responsabilité des intercommunalités, et ainsi continuer la modernisation du parc.

Un autre point important concernait le lancement à venir du Schéma Directeur des Énergies. En tant qu'acteur de la planification énergétique, le SDE 24 en partenariat avec de nombreux acteurs institutionnels et opérationnels souhaite lancer en 2024-2025 une vaste réflexion sur l'avenir énergétique en Dordogne. L'objectif est de se doter d'un outil pour orienter ses choix stratégiques et se projeter à moyen et long terme pour construire un nouveau modèle énergétique qui répondra aux objectifs des PCAET, du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable pour l'Égalité des Territoires) et de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Les intercommunalités occuperont notamment une place importante dans l'élaboration de ce schéma directeur qui devra intégrer les futurs projets d'aménagement et de développement économique du territoire afin de pouvoir flécher les investissements des différents acteurs de la distribution d'énergie vers les zones à enjeux du département.



La SEM 24 Périgord Energies poursuit son développement dans une démarche dynamique et structurante pour le territoire

Avec 36 millions d'euros d'investissements depuis sa création en 2017, la SEM 24 Périgord Énergies connaît une forte croissance avec un portefeuille de projets qui ne cesse de se développer.

Afin d'accompagner cette dynamique, les actionnaires ont décidé en 2023 de doubler son capital et de l'ouvrir à La Banque des Territoires.

En effet, en qualité de prêteur et d'investisseur, ce groupe qui est fortement impliqué dans le développement économique de la Dordogne, a souhaité apporter sa contribution à l'essor des énergies renouvelables sur le territoire, et ainsi soutenir les collectivités qui participent à la mise en œuvre des politiques publiques de l'État.

A ce jour, le capital de la SEM 24 s'élève donc à 20 millions d'euros, avec toujours le SDE 24 comme actionnaire majoritaire.



Autre fait marquant de l'année, le rachat en octobre 2023 de la société AGIRENERGY implantée à Sainte-Eulalie-d'Ans.

Considérant que les projets de la SEM 24 représentaient 40% du chiffre d'affaires de

cette entreprise spécialisée dans l'installation de panneaux photovoltaïques, il apparaissait opportun d'acquérir 50% du capital, et ainsi pérenniser une branche de son activité sachant que l'autre moitié du capital serait acquise par son partenaire le Crédit Agricole Charente-Périgord. En 2023, l'excédent brut d'exploitation de la société a été de 1,15 millions d'euros.

Périgord —
AGRIVOLTAISME

Dernier fait en décembre 2023, la SEM 24 Périgord Énergies a pris part à un nouveau projet de territoire à travers la création de la société Périgord Agrivoltaïsme.

PORTVOLTAISME Dotée d'un capital de 2 millions d'euros, cette société a vocation à développer des projets d'agrivoltaïsme. Les associés sont la coopérative agricole LA PÉRIGOURDINE (49%), le Crédit Agricole Charente-Périgord (25%), la SEM 24 Périgord Énergies (25%) et CERFRANCE (1%).

20 M€ de capital détenu à 70% par le SDE 24

18,35% par le Crédit Agricole Charente-Périgord 9,15% par SERGIES et 2,5% par la Banque des Territoires

20 collaborateurs

et de nombreux emplois directs et indirects induits depuis 2017

127

centrales solaires en exploitation

25 centrales en cours de construction et plus de 280 dossiers en cours d'instruction

16,3 GWh

d'EnR produites en 2023

soit la consommation annuelle de 9 000 habitants (hors chauffage)



Les Vice-présidents du SDE 24, récompensés pour leur engagement

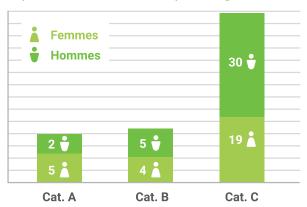
L'effectif du SDE 24 est de 65 agents au 31 décembre 2023, répartis à 74% en filière technique et à 26% en filière administrative. La proportion des femmes continue de progresser et représente 43 % de l'effectif en 2023 (+1%).

Au total, 13 agents ont été recrutés cette annéelà, avec notamment l'arrivée d'une Secrétaire Générale, d'un Technicien de maintenance IRVE, de 2 Économes de flux et d'une Chargée de la Stratégie et du Contrôle des concessions Électricité et Gaz.

D'autre part, la charte du télétravail a été révisée en septembre 2023 afin de préciser les activités éligibles en fonction des fiches de poste de chaque agent.

L'investissement engagé par le SDE 24 en matière de formation est en augmentation cette année (+ 50%) avec un budget de 40 100 €, dont 20 300 € dédiés à la Régie 24. Les principales orientations ont été le renouvellement de permis pour les nacelles élévatrices et différentes formations liées à la maintenance des IRVE.





Le 21 juin 2023, les Vice-présidents du SDE 24 ont été récompensés pour leur engagement au service des collectivités. Certains ont reçu la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, tandis que les autres ont reçu symboliquement une médaille de reconnaissance de bons services pour leur implication au sein du Syndicat. Après ces hommages, un buffet convivial a clôturé la cérémonie en compagnie d'agents du SDE 24.



65 collaborateurs

44 ans d'âge moyen



13 recrutements

1 agent administratif12 agents techniques



40,1K€ de budget formation

en plus des formations dispensées par le CNFPT

La Banque des Territoires soutient le SDE 24 dans son actio écologique

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID: 024-212400378-20240926-D20240078-DE

Le 20 juin 2023, Philippe DUCENE, Président du SDE 24 et Patrick MARTINEZ, Directeur Régional de la Banque des Territoires ont signé une convention d'Intracting à hauteur de 5 millions d'euros pour accélérer les travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics périgourdins.



s'associant. les partenaires souhaitent proposer aux collectivités de Dordogne une solution « clé en main » de réalisation et de financement des travaux de rénovation énergétique du patrimoine public: isolation, chauffage, éclairage.

Sur les 3 prochaines années (2023-2025), le SDE 24 a d'ores et déjà

répertorié 7,5 M€ de travaux éligibles au dispositif Intracting. La Banque des Territoires soutient l'initiative en accordant au Syndicat un emprunt de 5 M€ à un taux fixe de 0,75% qui sera remboursé sur une période de 13 ans. Le SDE 24 prendra à sa charge les intérêts de l'emprunt, ce qui correspondra à un crédit à 0% pour les collectivités bénéficiaires. Les collectivités de Dordogne pourront ainsi conventionner avec le SDE 24 pour obtenir une partie de leur besoin de financement sans que celui-ci n'impacte leur budget.

La stratégie financière est en effet de transformer les crédits de fonctionnement non dépensés grâce aux économies d'énergie générées par les actions de performance énergétique en crédits d'investissement.

Le SDE 24 gèrera le montage technique, juridique et financier des projets et accompagnera les collectivités dans la réalisation de leurs travaux afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs d'économies d'énergie.

Montant de la TCFE dont 2.15 M€ reversés aux collectivités

marchés publics attribués

17,6 M€ Résultat de fonctionnement du budget principal

Comptes administratifs 2023



- Recettes 43 662 K€
- Dépenses 34 178 K€



- Recettes 279 K€
- Dépenses 137 K€



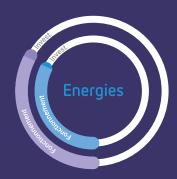
- Recettes 14 185 K€
- Dépenses 10 872 K€



- Recettes 2 563 K€
- Dépenses 2 685 K€



- Recettes 742 K€
- Dépenses 651 K€



- Recettes 901 K€
- Dépenses 886 K€





- Réseau électrique
- Réseau gaz
- Eclairage public
- Mobilité durable
- Stratégie Bas-Carbone







- **** 05 53 06 62 00







